

## Avis d'enquête publique

**Demande de Permis d'implantation commerciale** pour une modification importante de nature d'activités commerciales exercées dans un local faisant partie de l'ensemble commercial IKEA à Sterpenich, rue de Grass 100 – ARLON cadastré ARLON / 3<sup>ème</sup> Div / Autelbas / Sion G n<sup>os</sup> 2375 e2, 2379 m : réaffectation de **Light Gallery par MediaMarkt**

Vu les articles 39 et 40 du Décret du 5 février 2015 relatif aux implantations commerciales,

Vu les articles D.29-7 à D.29-19 et R.41-16 du Livre 1<sup>er</sup> du Code de l'Environnement,

Une enquête publique est organisée **du 11/04/2024 au 26/04/2024 inclus** sur le territoire des communes suivantes : Arlon, Attert, Etalle, Habay, Messancy et Saint-Léger.

Durant cette période d'enquête :

- Le dossier peut être consulté au Service Secrétariat, Hôtel de Ville, 3<sup>ème</sup> étage, 8, rue Paul Reuter, à Arlon tous les jours ouvrables de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00. Toute personne intéressée peut adresser ses observations écrites ou orales auprès de l'administration communale dans le délai susmentionné.
- Les personnes souhaitant rencontrer Madame STEVART, Directrice générale adjointe responsable des affaires économiques, en charge du dossier, peuvent convenir d'un rendez-vous au moins vingt-quatre heures à l'avance en contactant le 063/245 664 ou en adressant un mail à [marianne.stevart@arlon.be](mailto:marianne.stevart@arlon.be).

La clôture d'enquête se déroulera à la salle des artistes de l'Administration communale d'Arlon, Rue Paul Reuter, 8, à 6700 ARLON, le **26/04/2024 à 10h00**.

Le Fonctionnaire des implantations commerciales statuera sur la présente demande de permis d'implantation commerciale en vertu de l'article 29, §1, alinéa 2 du Décret susvisé.

Arlon, le 02 avril 2024.

Par le Collège communal :  
Le Directeur Général,

  
**C. LECLERCQ.**



Le Bourgmestre-Président,

  
**V. MAGNUS.**